

Bureau des prestations d'actions sociales

Affaire suivie par : Colette LIWENGE
Tél. : 01 44 62 41 91
Mél : colette.liwenge@ac-paris.fr
affaires.socials@ac-paris.fr

12 boulevard d'Indochine
CS 40049
75933 PARIS Cedex 19

Aide aux frais d'obsèques
(Action sociale d'initiative académique : ASIA)

Cette aide annuelle de 700 € est destinée aux agents lors du décès d'un ascendant, d'un descendant ou du conjoint non retraité n'ouvrant pas droit au capital décès.

La demande est à déposer dans un délai de 6 mois après la date du décès.
Cette prestation n'est versée que dans la limite des crédits disponibles. Le fait de remplir les conditions requises ne confère pas à l'agent un droit à l'obtention de la prestation. Elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.

Demandeur

Nom et prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

N° de sécurité sociale : _____

N° de téléphone: _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Situation familiale

Célibataire Marié/e Pacsé/e Divorcé/e Séparé/e Veuf/ve Union libre Instance de divorce

Situation professionnelle

Titulaire Stagiaire Contractuel(le) Auxiliaire Retraité(e)

Date d'entrée dans l'EN : _____ Corps : _____ Grade : _____

Établissement d'affectation : _____

Public Privé Supérieur

Je, soussigné (e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et n'avoir pas d'autres ressources que celles indiquées.

Fait à _____ le _____ **Signature du demandeur :**

BENEFICIAIRES

Les personnels de l'académie de Paris rémunérés sur le budget de l'Etat.

Les agents contractuels doivent être liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois.

Les retraités de l'éducation nationale résidants sur Paris.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Etre en position d'activité et être affecté dans l'académie de Paris.
- Etre retraité de l'Éducation nationale et avoir sa résidence principale à Paris.
- L'aide aux frais d'obsèques est servie en se référant à un quotient familial fixé à 15 000 € (Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales).

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

(Tout dossier incomplet et/ou non signé sera retourné)

- ❖ La copie du l'acte de décès
- ❖ La copie du livret de famille précisant le lien marital / ou copie du PACS / Déclaration de vie commune
- ❖ La copie de la dernière fiche de paie
- ❖ La copie du contrat de travail pour les agents contractuels (contrat initial égal ou supérieur à 6 mois)
- ❖ La copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année n-1
- ❖ Un relevé d'identité bancaire

Dossier à compléter et à retourner de préférence par mail (affaires_sociales@ac-paris.fr) au SAMS , accompagné des pièces justificatives ou à défaut par courrier à l'adresse suivante au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date du décès :

SAMS - ASIA - Rectorat de Paris - 12 boulevard d'Indochine - CS 40 049 - 75933 Paris Cedex 19